Anciens combattants

D'aucuns pourraient penser que j'exagère, mais ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. J'ai ici une étude très objective qui explique les diverses modifications apportées à la loi depuis 1971. Je ne les relèverai pas toutes, mais j'aimerais en commenter quelques-unes. A propos des modifications survenues en 1976, voici comment le document en expose l'objet, à la page 8:

... assurer un meilleur équilibre dans le partage des coûts entre le gouvernement fédéral, les employeurs et les employés.

C'est un euphémisme pour dire qu'une plus grande part des coûts sera désormais assurée par les employeurs et les employés et non par le gouvernement.

Le document traite aussi de quelques modifications, par exemple le prolongement de la période d'admissibilité en augmentant le nombre de semaines de huit à dix, puis à quatorze, et de l'économie réalisée, sans tenir compte des répercussions sur le travailleur et sans même chercher à savoir si les huit semaines avaient entraîné plus d'abus que les dix-neuf, les vingt, les dix ou les quatorze semaines. Voici la déclaration que l'on trouve à la page 12 du document:

• (1700)

On l'a modifié parce qu'on croyait que l'ancien critère d'admissibilité de huit semaines fournissait un encouragement financier trop facile qui favorisait des comportements de travail instables.

Quand on a demandé à notre économiste ce qu'il en pensait, il a dit qu'il n'existait aucune preuve de comportements de travail instables. Les preuves existent...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais le moment est venu de passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents), les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

LA DÉCENTRALISATION DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

—Monsieur l'Orateur, le gouvernement a refusé de communiquer au Parlement tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une décision très regrettable si l'on songe que les milliers de membres de la Légion canadienne d'un bout à l'autre du pays ont demandé que le ministère reste à Ottawa. De plus, personne ne peut vraiment croire qu'il est nécessaire de faire quelque chose qui coûtera probablement

aux contribuables canadiens entre 30 millions et 40 millions de dollars et qui, à la longue, n'apportera rien à l'Île-du-Prince-Édouard.

D'ailleurs, pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de remettre les documents? On nous a dit il y a quelques jours qu'il serait trop coûteux de photocopier les documents. A mon avis, cela ne tient pas debout. C'est une façon très pratique de répondre, c'est un tour que le gouvernement nous a souvent joué dans le passé pour éviter d'aborder de nombreuses questions; il lui suffit de répondre que cela coûterait trop cher de publier les faits.

A mon avis, la vérité toute nue c'est qu'en publiant ces documents le gouvernement révèlerait que toute l'histoire n'est qu'une manœuvre politique pas reluisante du tout, bref presque une affaire de favoritisme. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) vient de l'Île-du-Prince-Édouard; il n'y a donc pas de meilleur moyen de faire mousser sa popularité là-bas que de transporter son ministère dans sa province. Cela entraînera évidemment une baisse dans la qualité des services rendus aux anciens combattants et il en coûtera très cher aux contribuables canadiens, mais ces considérations n'ont apparemment aucune importance à côté des réalités politiques de la vie.

Je dois dire, bien à regret, que mon parti, lorsqu'il était au pouvoir, n'a pas rescindé cette décision aveugle, absurde, mais la seule excuse que nous ayons, et elle est très mince je l'avoue, c'est que nous n'avons pas exercé le pouvoir bien longtemps. Maintenant, le gouvernement actuel continue d'agir avec la même stupidité et le même aveuglement, fait qui sauterait aux yeux de tous si le gouvernement publiait les documents qu'il tient à cacher au public.

Certes, le gouvernement m'a dit, non sans condescendance, que je pouvais consulter ces documents si le cœur m'en disait. Mais je trouve que cela ne répond pas à ma question. Je ne suis qu'un parmi les centaines de milliers de légionnaires canadiens de tout le pays et parmi les millions de contribuables qui ont le droit de savoir. En mon âme et conscience, il ne me reste pas d'autre choix; c'est une question de principe et nul ne devrait approuver aveuglément une initiative dont il sait pertinemment qu'elle est erronée.

Je trouve des tas de raisons contre ce déménagement à l'Île du Prince-Édouard et aucune en faveur. Parlons si vous le voulez bien de ce que pense la Légion royale canadienne à ce sujet. Un des reproches que les anciens combattants font à leur ministère, est un reproche fondé, c'est qu'il met trop de temps à régler les choses. L'étude des dossiers de pension prend de 12 à 18 mois et si un ancien combattant veut faire appel d'une décision, les formalités peuvent durer jusqu'à deux ans ou plus. J'ai connaissance de nombreux cas dans ma circonscriptionet les autres députés en connaissent certainement aussi-où des anciens combattants sont décédés entre le jour où ils ont déposé leur dossier et celui où la décision les concernant a été rendue. C'est une situation vraiment inacceptable et intolérable. Comment le gouvernement peut-il croire qu'il va améliorer la situation en transportant le ministère, avec armes et bagages, à l'Île-du-Prince-Édouard, quitte à laisser quelques fonctionnaires à Ottawa pour assurer la permanence?